



CONSEIL DE SECURITE

SEANCE D'INFORMATION SUR LA MINUSMA

DECLARATION DE

**SON EXCELLENCE MONSIEUR DESIRE WULFRAN G. IPO
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

New York, le 19 octobre 2018

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Ma délégation salue la tenue de cette séance d'information consacrée à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Elle remercie Monsieur Jean-Pierre LACROIX, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour sa présentation circonstanciée du Rapport du Secrétaire général sur les derniers développements de la situation politique, sécuritaire et humanitaire au Mali.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire salue la tenue, les 29 juillet et 12 août 2018, dans un climat apaisé, de l'élection présidentielle au Mali qui a vu la réélection du Président sortant Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA.

Comme le souligne, à juste titre, le Rapport du Secrétaire général, ces élections auront démontré, l'aspiration profonde du peuple malien à la paix ainsi que la maturité de la classe politique tout au long du processus électoral.

La Côte d'Ivoire note avec satisfaction que les violences tant redoutées de la part des groupes armés aient été circonscrites et n'aient pas affecté l'inclusivité et la crédibilité du scrutin, notamment dans le Nord et le Centre du pays.

Elle prend acte de la décision des Autorités maliennes, en accord avec la classe politique malienne, de reporter les élections législatives, initialement prévues avant la fin de l'année 2018 et les encourage à veiller à l'organisation de ces scrutins dès que possible afin de parachever le processus électoral, gage de paix et de stabilité.

Monsieur le Président,

Afin de maintenir cette dynamique positive, la Côte d'Ivoire exhorte une fois de plus le Gouvernement malien et tous les acteurs politiques, à œuvrer davantage, au-delà de leurs divergences, à la préservation de la paix et de la stabilité au Mali.

Dans cette perspective, mon pays salue la signature, le 15 octobre 2018, du « **Pacte pour la Paix** », entre le Gouvernement malien et les Nations Unies, conformément à la Résolution 2423 (2018). Ce Pacte vise à donner une impulsion nouvelle à la mise en œuvre de « l'Accord pour la paix et la réconciliation ».

En son paragraphe 7, il confère un caractère exécutoire aux décisions de la médiation internationale, renforçant ainsi le rôle des acteurs internationaux, y compris les Nations Unies. Mon pays les encourage, à cet égard, à poursuivre leur assistance multiforme pour l'avènement de la paix et de la stabilité au Mali, en dépit des difficultés persistantes.

La Côte d'Ivoire salue également les efforts déployés par le Gouvernement malien dans le cadre des mesures politiques et institutionnelles, notamment le redéploiement de l'administration malienne. Ces efforts se sont matérialisés par :

- la nomination des Autorités intérimaires dans 21 Districts des 5 régions du Nord;
- l'opérationnalisation progressive des unités mixtes du Mécanisme de Coordination Opérationnel dans les régions de Kidal et de Tombouctou; et
- l'adoption de la Stratégie nationale de Réforme du Secteur de la Sécurité.

Ma délégation appelle par ailleurs à la finalisation de la Vision d'une nouvelle armée reconstituée ainsi que de la Police Territoriale, en vue d'assurer une meilleure protection des populations civiles dans le Nord et le Centre du pays.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire note cependant, avec préoccupation, les observations du Secrétaire général sur la persistance des atteintes à la sécurité dans le Centre du Mali. Elle est d'avis qu'il urge d'apporter des réponses diligentes et appropriées aux violences intercommunautaires et aux allégations d'exactions imputables à des éléments des Forces Armées Maliennes.

A cet effet, la mise en œuvre du Plan de Sécurisation Intégré des régions du Centre devrait effectivement s'accompagner d'initiatives multiformes visant à renforcer la gouvernance, le développement et surtout la réconciliation entre communautés.

Monsieur le Président,

La MINUSMA constitue à ce jour, un pilier essentiel du dispositif sécuritaire actuel au Mali et dans la région. En effet, la complémentarité de ses actions avec les différentes forces en présence, à savoir les Forces Armées Maliennes, Barkhane, la Force Conjointe du G-5 Sahel et les Missions européennes, constitue une plus-value dans la lutte contre l'insécurité et le terrorisme au Mali.

Il est donc impérieux de renforcer les capacités opérationnelles de la MINUSMA afin de lui permettre de réagir, voire d'anticiper efficacement les attaques contre ses personnels civils et militaires et de poursuivre son appui aux Forces Armées Maliennes.

Monsieur le Président,

L'extension inquiétante des attaques terroristes à certains pays voisins, nous rappelle avec acuité que la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière organisée constitue un enjeu de sécurité régionale, qui nécessite des efforts coordonnés de tous les acteurs régionaux et internationaux.

Aussi la Côte d'Ivoire se réjouit-elle de l'unité du Conseil et du niveau constant de mobilisation de la Communauté internationale autour de la MINUSMA et de son appui à la Force Conjointe du G-5 Sahel.

Elle salue également l'engagement de tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux, qui œuvrent sans relâche à la restauration et à la consolidation de la paix et de la stabilité au Mali et dans la sous-région.

Monsieur le Président,

Pour conclure, la Côte d'Ivoire réitère son appel aux parties concernées à œuvrer à la fourniture des services sociaux de base et à l'opérationnalisation des programmes de lutte contre la pauvreté et le chômage, notamment dans les régions du Nord-Mali et le Sahel qui constituent des viviers de recrutement pour les mouvements terroristes.

Je vous remercie.